

CREATION EN JUIN 2017 DE L'UNION PENTHIEVRE EMERAUDE
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE LITTORAL :

U.P.E.E.L.

Notre association a décidé d'adhérer à une nouvelle structure (association Loi de 1901) dont le sigle est UPEEL et la dénomination exacte

UNION DU PENTHIEVRE ET DE L'EMERAUDE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE LITTORAL.

Elle a été créée le 6 juin 2017 ; enregistrée au JO des associations le 17 juin 2017 sous la référence 002400236, son numéro d'inscription au RNA (Registre National des Associations) est W2245286.

L'UPEEL regroupe la plupart des associations de la zone ainsi décrite (Penthièvre et Côte d'Emeraude). Elle reprend les mêmes buts que le collectif CAPE auquel l'ADSLB participait activement depuis sa création, mais accueille également d'autres associations. Pour mémoire, le collectif CAPE de par son absence de statuts, ne pouvait pas déposer directement de recours.

Rappelons ici que depuis 2010, CAPE avait organisé 14 réunions publiques-débats sur le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, rencontré à de nombreuses reprises les représentants de la Région Bretagne, du département des Côtes d'Armor, du lauréat AILES MARINES pour exposer les raisons de son opposition au projet, proposer des alternatives, participé au débat public en 2013 ainsi, qu'à l'enquête publique de 2016.

Le bureau de l'ADSLB.

Note : l'adhésion de l'ADSLB à l'UPEEL présentée par le conseil d'administration de l'ADSLB a été formellement ratifiée à l'unanimité des adhérents présents et représentés lors de son assemblée générale annuelle ordinaire du mercredi 9 août 2017.